

# RAPPORT LOCAL

AUVERGNE RHÔNE-ALPES



---

**Accompagner**  
les employeurs publics  
dans leur politique handicap

---



Fonds pour l'insertion  
des personnes handicapées  
dans la Fonction publique



## AUVERGNE RHÔNE-ALPES

- ▶ Le mot du DTH
- ▶ Ça s'est passé en Auvergne-Rhône-Alpes
- ▶ Chiffres-clés
- ▶ Annexes

## LE MOT DU DTH



Guillaume Bonneville  
directeur territorial  
au handicap du FIPHFP

### Quelles sont les spécificités de votre région ?

Les employeurs de la région se mobilisent pour développer des politiques d'insertion et de maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap. Ils adoptent une attitude proactive. Elle se traduit dans la Fonction publique par l'élaboration de programmes internes pour les agents mais aussi par un engagement dans les initiatives externes. Le FIPHFP accompagne ces ambitions avec l'animation d'un réseau des référents handicap, de la sensibilisation et un travail en équipe avec nos différents partenaires.

### Quelles attentes avez-vous perçues de la part des employeurs publics cette année ?

Les formations en présentiel pour les nouveaux référents handicap, les manifestations départementales ou les réunions d'acteurs par communauté ont rencontré cette année un bel intérêt. Elles illustrent la volonté des employeurs des trois versants de la Fonction publique de davantage travailler en réseau et de se former pour acquérir des compétences transversales utiles à l'exercice de leur métier. L'implication et le portage des organisations et partenaires contribuent aussi à ce mouvement.

### Quels sont les événements et projets qui vous ont le plus marqué dans le cadre de l'action du FIPHFP cette année ?

C'est la dynamique de l'emploi que je veux surtout souligner : elle s'est illustrée cette année par la réussite de l'objectif proposé par le préfet de région en 2020, c'est-à-dire dépasser collectivement le taux d'emploi de 6 %.

## ÇA S'EST PASSÉ EN AUVERGNE RHÔNE-ALPES

### MOBILITÉ INTER-FONCTION PUBLIQUE EN AUVERGNE RHÔNE-ALPES : UN ENGAGEMENT RENOUVELÉ

Les employeurs publics membres de la commission de mobilité inter-fonction publique en Auvergne Rhône-Alpes ont renouvelé leur engagement en signant une convention de partenariat, le 1<sup>er</sup> février 2023, au rectorat de Clermont-Ferrand.

#### Innover dans la gestion des inaptitudes et des repositionnements professionnels

La reconversion professionnelle pour raison de santé des agents inaptes à l'exercice de leurs fonctions constitue un enjeu majeur de la politique des ressources humaines des employeurs publics. La mise en place d'actions innovantes de gestion des inaptitudes et repositionnements professionnels est nécessaire pour répondre à cette problématique. Aussi, en 2017 un collectif d'employeurs, s'est réuni pour créer une commission de mobilité inter-fonction publique qui, après 5 années d'expérimentation est confirmée et compte 10 structures membres, du Puy-de-Dôme et plus spécifiquement du bassin Clermontois, de l'Allier, du Cantal et de Haute-Loire.

#### Une commission Mobilité inter-fonction publique pour trouver des solutions d'accompagnement

Pour l'agent ne pouvant plus exercer son métier pour des raisons liées à son état de santé, il s'agit d'intégrer un dispositif qui lui permettra de définir un projet professionnel par des enquêtes et immersions au sein des différentes structures représentant les trois versants de la fonction publique et aboutir à sa reconversion professionnelle. La commission repose sur des référents handicapés engagés qui mutualisent leurs moyens, partagent leurs pratiques et recherchent des solutions pour accompagner des agents, dans ce parcours souvent complexe de reconversion professionnelle.



## PLUS DE 150 PERSONNES AU RENDEZ-VOUS DE L'ÉTAPE AURALPINE DU TOUR DE FRANCE DES HANDICAPS INVISIBLES

Jeudi 22 juin 2023, plus de 150 personnes sont venues de toute la région Auvergne-Rhône-Alpes pour assister à la 2ème étape du Tour de France des handicaps invisibles organisée dans les locaux de Sciences-Po Lyon, autour de la thématique des troubles du spectre de l'autisme.

### Parmi les thèmes abordés :

- ▶ Lutter contre les idées reçues et développer l'inclusivité
- ▶ Déconstruire la vision médicale et déficitaire de l'autisme
- ▶ Autisme et emploi, c'est possible !
- ▶ Mieux comprendre les troubles TSA pour faire tomber les préjugés
- ▶ Créer les conditions d'une intégration durable

Guillaume Bonneville, Directeur territorial handicap du FIPHFP en Auvergne-Rhône-Alpes, est aussi intervenu pour détailler l'accompagnement proposé par le FIPHFP. Il a également présenté les aides qu'il est possible de solliciter auprès du FIPHFP pour accompagner au mieux les personnes présentant un trouble du spectre de l'autisme dans l'emploi, notamment en matière de sensibilisation du collectif de travail.

Le temps fort de clôture de cette matinée, ont été l'intervention de Julie Dachez et la lecture par Vianney Sergent, développeur web, d'un texte poignant nous invitant à découvrir son enfance, sa scolarité et les difficultés qu'il rencontre. Les participants ont également été invités à découvrir la fresque réalisée par Jessy Chanlaud durant la matinée, ainsi que l'exposition de ses œuvres et de textes organisée par le Handi-Pacte Auvergne-Rhône-Alpes.



## UNE JOURNÉE D'ACCUEIL DÉDIÉE AUX NOUVEAUX RÉFÉRENTS HANDICAP

Une journée d'accueil pour les nouveaux référents handicap dans la Fonction publique organisée le 26 septembre 2023.

### Favoriser l'intégration des nouveaux référents handicap : une initiative renforcée

Cette année, le Handi-Pacte Auvergne-Rhône-Alpes a étendu son programme d'accueil en réponse à la demande croissante des nouveaux référents handicap. Au cours de cette deuxième session de l'année, 11 référents handicap, provenant des trois versants de la Fonction publique, se sont réunis. L'objectif de cette journée était double : offrir aux référents handicap récemment nommés un premier niveau d'information sur le handicap, ses différentes typologies et les moyens de compensation, ainsi que sur le rôle du FIPHFP et ses interventions et, d'autre part, créer une opportunité précieuse pour les participants de

rejoindre un réseau solidaire, renforçant ainsi les liens au sein de la communauté des référents handicap.

### Une journée d'échanges enrichissants : décryptage des enjeux du handicap au travail

- ▶ L'évolution du handicap et de la législation au travers de l'histoire et du temps
- ▶ Les typologies, les contre-indications et moyens de compensations
- ▶ Les représentations et préjugés sur le handicap au travail
- ▶ Échange de pratiques : le rôle, les missions du référent handicap
- ▶ Le FIPHFP et ses interventions
- ▶ L'OETH
- ▶ Cas pratiques : recruter et intégrer, maintenir dans l'emploi

## UN ATELIER TERRITORIALISÉ À MONTLUÇON DANS L'ALLIER

Le FIPHFP en Auvergne Rhône Alpes, Cap emploi et Pôle Emploi ont proposé le 28 septembre 2023, une rencontre aux acteurs de l'emploi locaux de l'Allier : employeurs publics de Montluçon, service public de l'emploi local et organismes de formation.

### Un objectif : mieux se connaître, mieux s'identifier, pour mieux collaborer !

Chaque année, le Handi-Pacte du FIPHFP en Auvergne Rhône-Alpes propose des temps d'échange en se rendant directement sur les territoires. Afin d'envisager le recrutement de manière holistique, les organismes de formation ont également été conviés. En parallèle à cette organisation, et à la suite d'une demande des employeurs de la Fonction publique, la direction territoriale de Pôle Emploi a décidé d'organiser un jobdating sur le mois de septembre afin de parer aux problèmes de recrutement. La collaboration avec Pôle Emploi pour l'organisation de cet atelier territorialisé a donc semblé une évidence.

### Une matinée d'échanges et de partage

Le matin, les employeurs de la Fonction publique, le service public de l'emploi et les organismes de formation ont pu se rencontrer et partager autour d'une animation basée sur le parcours d'un recrutement. Quatre thèmes ont été abordés : réseauter, recruter, former, intégrer. Chaque thème a été suivi d'un apport pratique sur les accompagnements de Cap Emploi et Pôle Emploi, ainsi que sur les aides proposées par le FIPHFP. Les réflexions communes ont permis aux différents acteurs de mieux se connaître et, ainsi, de faire émaner des pistes de travail pour de futures collaborations.

### Un jobdating à destination des demandeurs d'emploi en situation de handicap

Pas moins de 155 demandeurs d'emploi étaient au rendez-vous pour rencontrer les 9 employeurs et les 2 organismes de formation présents. Un franc succès ! Des propositions d'emploi et de formation (par exemple sur les postes de secrétaire de mairies) ont été réalisées. Les personnes correspondant aux postes proposés seront recontactées pour un entretien et, pour certains, une proposition d'embauche.

## SIGNATURES DE NOUVELLES CONVENTIONS AVEC LA VILLE NOUVELLE D'ANNECY, LE CENTRE HOSPITALIER ANNECY GENEVOIS ET LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE

Jeudi 23 mars, Françoise Descamps-Crosnier, présidente du Comité national, a signé en présence de Corinne Steinbrecher, directrice territoriale Arc Alpin de la Banque des territoires et de Guillaume Bonneville, directeur territorial handicap du FIPHFP en Auvergne-Rhône-Alpes, une convention triennale avec la Ville d'Annecy représentée par François Astorg, maire d'Annecy et avec le Centre Hospitalier Annecy Genevois (CHANGE) représenté par son Directeur Général, M. Vincent Delivet.

Vendredi 1<sup>er</sup> décembre, au musée gallo-romain de Saint-Romain-en-Gal, Marine Neuville Directrice du FIPHFP et Pascale Chapot conseillère départementale déléguée aux RH au Département du Rhône ont signé en présence d'Éric Lombard Directeur Général de la Caisse des Dépôts, une convention relative au financement de nouvelles actions départementales à destination des personnes en situation de handicap. Premiers employeurs du bassin annécien, la Ville d'Annecy et le CHANGE poursuivent leurs engagements en faveur du handicap, en signant, pour



la 4<sup>ème</sup> fois pour la Ville et pour la 2<sup>ème</sup> fois pour le CHANGE, une convention triennale 2023-2025 avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP).

Avec un taux d'emploi de personnes en situation de handicap de 9,2 % pour la Ville et de 6,1 % pour le CHANGE, ces deux structures dépassent le taux d'emploi légal de 6 %. La signature de ces nouvelles conventions réaffirme leur volonté de s'engager pour le recrutement et le maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap.

La Ville et le CHANGE sont également signataires de la Charte régionale pour l'atteinte de l'objectif de 6 % du taux d'emploi des employeurs publics de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Vendredi 1<sup>er</sup> décembre, au musée gallo-romain de Saint-Romain-en-Gal, Marine Neuville, directrice du FIPHFP et Pascale Chapot conseillère départementale déléguée aux RH au Département du Rhône ont signé en présence d'Éric Lombard, directeur général de la Caisse des Dépôts, une convention relative au financement de nouvelles actions départementales à destination des personnes en situation de handicap

### Développer une politique de recrutement adaptée

Cette convention permettra au Département du Rhône de structurer son travail en réseau auprès des partenaires ESAT, CAP emploi... afin de disposer d'une politique de recrutement adaptée (recrutement sans CV, immersion professionnelle...) et de permettre une amélioration de la visibilité des offres auprès du public.

En 2022, sur les 1821 agents travaillant au Département du Rhône, 140 agents (soit 7,7 %) sont bénéficiaires de l'obligation d'emploi du fait de leur situation de handicap. D'ici 2025, l'objectif est de recruter 24 agents supplémentaires bénéficiant d'une Reconnaissance de Travailleur Handicapé (RQTH).

### Intégrer et maintenir en emploi : dynamiser les actions

Concernant l'intégration des agents en situation de handicap, la convention permettra de favoriser l'accompagnement à travers des actions de sensibilisation et de formation des équipes susceptibles d'être en lien avec un collègue en situation de handicap, mais également par le recrutement d'un référent handicap.

En matière de maintien en emploi, le recours à des aides humaines (auxiliaire de vie professionnelle, accompagnement psychologique, interprétariat ...) sera renforcé ainsi que les aménagements matériels du poste de travail de l'agent avec, le cas échéant, l'intervention d'un ergonome pour faciliter leur mise en place.



## CHIFFRES CLÉS

Source : Recueil statistique et base DOETH 2023 - Situation au 31/12/2022 (hors employeurs nationaux)  
Employeurs assujettis avec ou sans contribution - hors employeurs ayant fait l'objet d'une contribution forfaitaire

**6,04 %**  
TAUX D'EMPLOI DIRECT

**4,65 %**  
dans la fonction  
publique D'ÉTAT

**5,21 %**  
dans la fonction  
publique  
HOSPITALIÈRE

**6,85 %**  
dans la fonction  
publique  
TERRITORIALE

**20 564**  
bénéficiaires de l'obligation d'emploi recensés en 2023

**1 629**  
dans la fonction  
publique D'ÉTAT

**6 292**  
dans la fonction  
publique  
HOSPITALIÈRE

**12 643**  
dans la fonction  
publique  
TERRITORIALE

**3 402**  
RECRUTEMENTS

**707**  
MAINTIENS

**236**  
dans la fonction  
publique D'ÉTAT

**20**  
dans la fonction  
publique D'ÉTAT

**953**  
dans la fonction  
publique  
HOSPITALIÈRE

**307**  
dans la fonction  
publique  
HOSPITALIÈRE

**2 213**  
dans la fonction  
publique  
TERRITORIALE

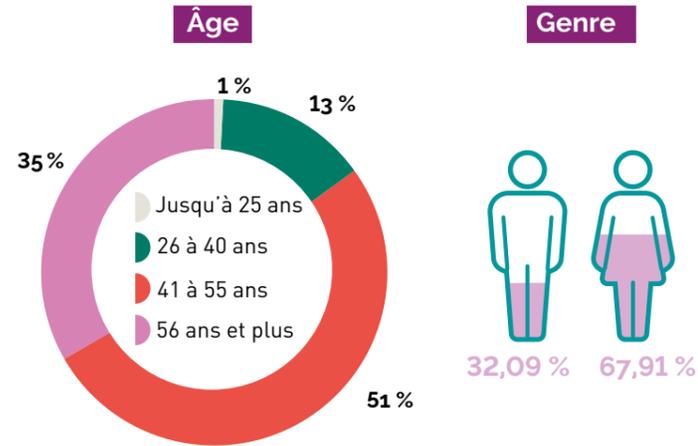
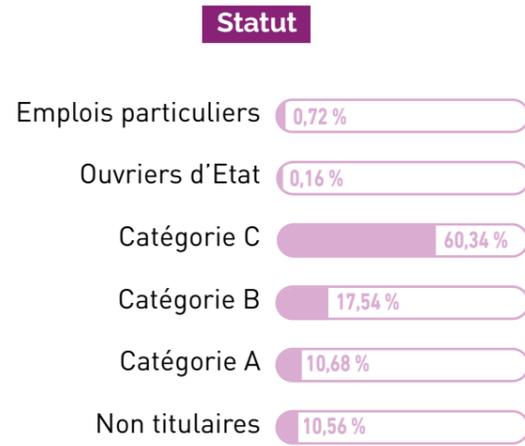
**380**  
dans la fonction  
publique  
TERRITORIALE

**6 732 196 €**  
D'INTERVENTIONS  
DIRECTES FINANCÉES  
EN 2023

**3 953 561 €**  
financés au travers  
des conventions  
employeurs

**2 778 635 €**  
financés via la  
plateforme  
des aides

## LES BOE EN 2023



## DÉTAIL DES EFFECTIFS

	Effectifs				BOE				TED			
	FPE	FPH	FPT	TOTAL	FPE	FPH	FPT	TOTAL	FPE	FPH	FPT	TOTAL
AIN	233	6 371	9 592	16 196	6	304	611	921	2,58%	4,77%	6,37%	5,69%
ALLIER	186	8 323	7 000	15 509	4	552	461	1 017	2,15%	6,63%	6,59%	6,56%
ARDECHE	158	4 821	6 550	11 529	4	277	393	674	2,53%	5,75%	6,00%	5,85%
CANTAL	153	3 226	3 375	6 754	6	192	235	433	3,92%	5,95%	6,96%	6,41%
DRÔME	288	7 468	10 831	18 587	15	354	734	1 103	5,21%	4,74%	6,78%	5,93%
HAUTE-LOIRE	222	3 711	4 211	8 144	9	205	358	572	4,05%	5,52%	8,50%	7,02%
HAUTE-SAVOIE	313	10 296	18 778	29 387	17	530	1 132	1 679	5,43%	5,15%	6,03%	5,71%
ISERE	8 199	17 484	31 508	57 191	410	842	2 094	3 346	5,00%	4,82%	6,65%	5,85%
LOIRE	1 892	14 968	15 517	32 377	73	821	1 014	1 908	3,86%	5,49%	6,53%	5,89%
PUY-DE-DÔME	4 051	11 500	16 578	32 129	197	664	1 003	1 864	4,86%	5,77%	6,05%	5,80%
RHONE	17 622	25 415	48 583	91 620	795	1 202	3 851	5 848	4,51%	4,73%	7,93%	6,38%
SAVOIE	1 694	7 107	12 175	20 976	93	349	757	1 199	5,49%	4,91%	6,22%	5,72%
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>35 011</b>	<b>120 690</b>	<b>184 698</b>	<b>340 399</b>	<b>1 629</b>	<b>6 292</b>	<b>12 643</b>	<b>20 564</b>	<b>4,65%</b>	<b>5,21%</b>	<b>6,85%</b>	<b>6,04%</b>

## LES CONTRIBUTIONS ÉMISES EN 2023

**9 880 068.67 €**

DE CONTRIBUTIONS ÉMISES, DONT :

### Déclarations

**9 844 644.67 €**

**1 818 895.20 €**  
dans la fonction publique D'ÉTAT

**5 523 332.51 €**  
dans la fonction publique HOSPITALIÈRE

**2 502 416.96 €**  
dans la fonction publique TERRITORIALE

### Contributions forfaitaires

**35 424.00 €**

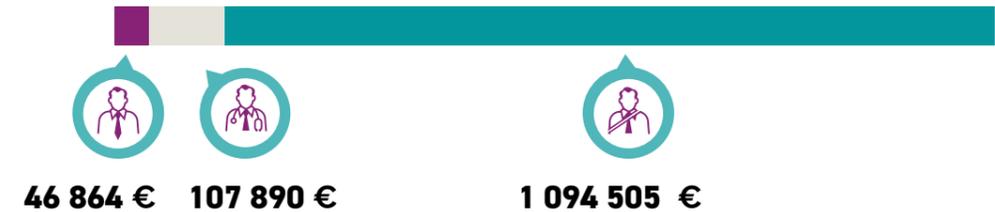
**0 €**  
dans la fonction publique D'ÉTAT

**0 €**  
dans la fonction publique HOSPITALIÈRE

**35 424.00 €**  
dans la fonction publique TERRITORIALE

**1 249 259 €**

VERSÉS EN 2023 EN FAVEUR DE L'APPRENTISSAGE  
DANS LE CADRE DES AIDES PLATEFORME



## LES CONVENTIONS EN 2023

13

CONVENTIONS  
VALIDÉES EN 2023  
PAR LE COMITÉ LOCAL  
POUR UN TOTAL DE  
5 371 358 €

### Primo

1  
dans la fonction  
publique  
HOSPITALIÈRE



2  
dans la fonction  
publique  
TERRITORIALE



### Renouvellement

2  
dans la fonction  
publique  
HOSPITALIÈRE

8  
dans la fonction  
publique  
TERRITORIALE

11

CONVENTIONS  
ENGAGÉES EN 2023  
POUR UN TOTAL DE  
4 762 194 €

### Primo

2  
dans la fonction  
publique  
TERRITORIALE



### Renouvellement

2  
dans la fonction  
publique  
HOSPITALIÈRE



7  
dans la fonction  
publique  
TERRITORIALE

dont 9 conventions validées par le comité d'engagement en 2023  
(3 415 432 €)

+ 2 renouvellements FPT validés en comité d'engagement en 2022 mais  
engagés sur 2023 (1 346 762 €)

## ANNEXES

### LE COMITÉ LOCAL

#### FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT

La Préfète de région  
ou son représentant (Président)

#### Titulaires

Victorien Stoll  
Soheir Sahnoune

#### Suppléants

Sandrine Cornut  
Florence Coissard

#### FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

#### Titulaires

Nathalie Bruneau  
Daniel Dubost  
Claudie Coste

#### Suppléants

Bertrand Artigny  
Zemorda Khelifi

#### FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

#### Titulaires

Aude Auger  
Anne-Sophie Gonzalvez

#### Suppléants

Caroline Treins  
Serge Malacchina

### ORGANISATIONS SYNDICALES REPRÉSENTATIVES AU PLAN NATIONAL

#### Titulaires

Céline Vuillard  
Nathalie Petit  
Denis Laverdure  
Sarah Mondesir  
Jean-Pierre Rioufrait  
Valérie Haelewyn  
Cyrille Benoit  
Chaiba Janssen

#### Suppléants

Pierre-Jean Decroze  
Sébastien Nicolas  
Clément Enée  
Muriel Seauve  
Manuel Milet-Anselmo  
Florence Boyer  
Ghislaine Dagnon  
Elisabeth Ponsard

### ASSOCIATIONS OU ORGANISMES REGROUPANT DES PERSONNES HANDICAPÉES

#### Titulaires

Anne Valla  
Jean-Paul Lignelet

#### Suppléants

Sabine Goddet  
Myriam Fernandez

### PERSONNALITÉS COMPÉTENTES DANS LE DOMAINE DU HANDICAP

Marie-Laure Belair Dargent  
Philippe Giraud

## SÉANCES DU COMITÉ LOCAL

▸ 26/01 ▸ 16/03 ▸ 27/04 ▸ 30/05 ▸ 12/10 ▸ 07/12

## GLOSSAIRE

**Agefiph** : Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

**ANFH** : Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier

**ARS** : Agence régionale de santé

**BOE** : Bénéficiaire de l'obligation d'emploi

**Cap emploi** : Organismes de placement spécialisés (OPS) exerçant une mission de service public, en charge de la préparation, de l'accompagnement, du suivi durable et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées

**CARSAT** : Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

**CCAS** : Centre communal d'action sociale

**CD** : Conseil départemental

**CDG** : Centre de gestion de la Fonction publique

**CEP** : Conseiller en évolution professionnelle

**CHEOPS** : Conseil national handicap & emploi des organismes de placement spécialisés

**CHRU** : Centre hospitalier régional universitaire

**CMC** : Conseiller en mobilité carrière

**CNAV** : Caisse nationale d'assurance vieillesse

**CNFPT** : Centre national de la Fonction publique territoriale

**CNSA** : Caisse nationale pour la solidarité et l'autonomie

**COG** : Convention d'objectifs et de gestion

**CPF** : Compte personnel de formation

**CREFOP** : Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle

**CRP** : Centre de réadaptation professionnelle

**DEA** : Dispositif emploi accompagné

**DGAFP** : Direction régionale de l'administration et de la Fonction publique

**DGCL** : Direction générale des collectivités locales

**DGEFP** : Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle

**DGER** : Direction générale de l'enseignement et de la recherche

**DGOS** : Direction générale de l'offre de soins

**DGSIP** : Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

**DREETS** : Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

**DINUM** : Direction interministérielle du numérique de l'État

**DOETH** : Déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés

**DTH** : Directeur/trice territorial/e au handicap

**DuoDay** : Journée nationale pendant laquelle un

employeur public, privé ou une association accueille une personne en situation de handicap, qui forme un duo avec un professionnel volontaire pour découvrir son quotidien

**EA** : Entreprise adaptée

**EHESP** : École des hautes études en santé publique

**ENT** : Environnement numérique de travail

**ESAT** : Établissement et service d'aide par le travail

**ESMS** : Établissement ou service social ou médico-social

**ESPO** : Établissement de services de pré-orientation

**ESRP** : Établissement et services de réadaptation professionnelle

**FALC** : Facile à lire et à comprendre

**FFH** : Fédération française handisport

**FIPHFP** : Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique

**FPE** : Fonction publique d'État

**FPH** : Fonction publique hospitalière

**FPT** : Fonction publique territoriale

**Handi-Pacte** : Dispositif du FIPHFP et outil régional d'appui, d'animation et de développement de partenariats destiné à accompagner les employeurs publics dans leurs démarches d'insertion et de maintien des agents en situation de handicap

**INJS** : Institut national des jeunes sourds

**INRAE** : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

**LADAPT** : L'association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées

**LSF** : Langue des signes française

**MDPH** : Maison départementale des personnes handicapées

**OPCO** : Opérateur de compétences

**PCH** : Prestation de compensation du handicap

**PEC** : Parcours emploi compétences

**PFRH** : Plate-forme régionale d'appui interministériel à la Gestion des ressources humaines

**PMSMP** : Période de mise en situation en milieu professionnel

**PPR** : Période de préparation au reclassement

**PRITH** : Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés

**PRST** : Plan régional de santé au travail

**PSOP** : Prestation spécifique d'orientation professionnelle

**RGAA** : Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité

**RQTH** : Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

**SEEPH** : Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées

**SPE** : Service public pour l'emploi

**TH** : Travailleur handicapé

**TMS** : Troubles musculosquelettiques

**TSA** : Troubles du spectre de l'autisme

Retrouvez plus d'informations sur  
[www.fiphfp.fr](http://www.fiphfp.fr)

**Fonds pour l'insertion des personnes  
handicapées dans la Fonction publique**

12 avenue Pierre Mendès France  
75914 Paris Cedex 13

Téléphone : 01 58 50 99 33  
e-mail : [eplateforme.fiphfp@caissedesdepots.fr](mailto:eplateforme.fiphfp@caissedesdepots.fr)

